

Gouvernement du Québec

Décret 1188-96, 18 septembre 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur Gérald Lemoyne comme membre et président de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. S-3.2), l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris se compose de six membres, dont trois sont nommés par le gouvernement, et avis des nominations des six membres est publié par le ministre à la *Gazette officielle du Québec* dans les trente jours de ces nominations;

ATTENDU QUE l'article 22 de cette loi prévoit que le gouvernement et l'Administration régionale crie désignent, chaque année et alternativement, un président et un vice-président parmi les membres de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris;

ATTENDU QUE l'article 22 de cette loi prévoit également que le ministre publie, dans les trente jours de leur nomination, un avis des nominations du président et du vice-président à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 de cette loi, toute vacance est comblée de la façon prévue pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QUE monsieur Marcel Lesyk a été nommé membre de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris par le décret 569-91 du 24 avril 1991 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité du revenu:

QUE monsieur Gérald Lemoyne soit nommé membre de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, à compter des présentes, en remplacement de monsieur Marcel Lesyk;

QUE monsieur Gérald Lemoyne soit désigné président de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris pour l'année 1996-1997, à compter des présentes et jusqu'au 30 juin 1997;

QU'un avis de cette nomination soit publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER